



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité alimentaire

Question écrite n° 56361

### Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur le livre blanc consacré à la sécurité alimentaire. Présentées le 12 janvier 2000, les quatre-vingt propositions constituent un premier signe tangible de la volonté de mettre en place dans l'Union européenne une structure efficace permettant d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments. En conséquence, il lui demande de faire un point précis sur ces propositions concernant l'adoption d'un cadre réglementaire renforcé pour l'alimentation en vue de la mise en oeuvre d'une traçabilité des produits tout au long de la chaîne de production et pour assurer la protection du consommateur.

### Texte de la réponse

Le livre blanc de la Commission a été présenté au Parlement européen et au Conseil en janvier 2000. Il préconise une politique reposant sur une approche intégrée qui s'applique à toute la chaîne alimentaire et comporte deux volets essentiels : la mise en place d'une autorité européenne, chargée de l'évaluation des risques, et un plan d'action pour rendre la législation alimentaire de l'Union plus cohérente, plus complète, et pour la remettre à jour. Pour répondre à l'objectif ainsi défini, la Commission a adopté le 8 novembre 2000 une proposition de règlement du Parlementaire et du Conseil établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité alimentaire européenne et fixant les procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires. La présidence française a rapidement engagé au Conseil les travaux sur ce texte afin que l'Autorité puisse se mettre en place dans les meilleurs délais. S'agissant plus spécifiquement de la traçabilité, le projet de règlement propose de la rendre obligatoire au plan européen pour les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les animaux de rente et toute autre substance destinée à être incorporée ou susceptible d'être incorporée dans des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. La présidence suédoise a repris les travaux engagés par la France et envisage un programme de travail dense pour permettre un accord politique sur ce texte en juin 2001.

### Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56361

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat et consommation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 janvier 2001, page 159

**Réponse publiée le :** 5 mars 2001, page 1443